

CINQ CENT SOIXANTE-SEIZIÈME SESSION**Mercredi le 16 décembre 2020**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 16 décembre 2020 à 14 heures, par vidéoconférence, formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Mesdames les mairesses, Messieurs les maires:

MEMBRES PRÉSENTS	MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1214-2019 Décembre 2019	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Paul Germain	Prévost (V)	13 328	3	3
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	17 156	4	4
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	9 886	2	2
Sophie St-Gelais, substitut	Saint-Jérôme (V)	78 839	16	7*
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	17 184	4	4
	Total:	136 393	29	20
MEMBRE ABSENT				
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)			

***Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 78 839 hab. / Pop. MRC : 136 393 = 57,8%
- 57,8% x 13 voix (total autres municipalités) = 7,5, soit : 7 voix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet, Bruno Laroche, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 14 heures 10.

10169-20**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y retirant les points suivants :

- 5.1.1 *Appui à la résolution relative à la demande de réouverture des restaurants en zone rouge;*
- 5.1.2 *Appui à la Coalition Santé Laurentides et demande de contribution de 25 000\$.*

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL

10170-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 25 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 25 novembre 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Conseil des maires prend acte du bordereau de correspondance.

DIRECTION GÉNÉRALE

10171-20 AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT le départ de M. Alexandre Fortier, aménagiste, le 4 janvier prochain;

CONSIDÉRANT les courts délais pour continuer de produire les analyses de conformité des règlements d'urbanisme municipaux;

CONSIDÉRANT que le poste d'aménagiste est conventionné et que ses conditions doivent être révisées avant un appel de candidatures;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de la convention collective est prévu en 2021.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement d'octroyer un mandat en aménagement du territoire à la firme « Zonage.com », sous forme d'une banque d'heures pour un montant maximal de DIX MILLE DOLLARS (10 000\$).

ADOPTÉE

10172-20 AUTORISATION POUR APPEL DE CANDIDATURES ET EMBAUCHE DE RESSOURCES DANS LE CADRE DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES PME « ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC »

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé la création d'Accès entreprise Québec, un service d'accompagnement pour les PME de type « guichet unique »;

CONSIDÉRANT que les MRC devront offrir ce service d'accompagnement avec les ressources financières à être octroyées à cet effet par le gouvernement du Québec dans le cadre d'une entente (100 000\$ en 2020; 200 000\$ en 2021);

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le cadre normatif à paraître exigera que les MRC se dotent de ressources humaines additionnelles au sein de leur service de développement économique;

CONSIDÉRANT que ledit cadre normatif établira le profil souhaité relativement aux ressources humaines à embaucher;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite aller de l'avant dès que ledit cadre normatif sera diffusé.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Que le Conseil de la MRC autorise la direction générale à procéder à un appel de candidatures et à l'embauche desdites ressources, conformément aux exigences du cadre normatif et de l'entente dès que ces dernières seront connues;

Que le Conseil de la MRC autorise la direction générale à faire tous les suivis relatifs à la présente résolution.

ADOPTÉE

10173-20

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ADOPTION DU RAPPORT DE DÉPENSES SUR LE TRONÇON DU PARC LINÉAIRE DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF VÉLOCE III 2020-2021 DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET AUTORISATION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021-2022

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) attribue une aide financière pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte par le biais du PROGRAMME VÉLOCE III ;

CONSIDÉRANT que cette subvention, valide pour l'année financière 2020-2021, est versée pour couvrir 50 % des dépenses admissibles par les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités et les corporations pour les opérations visant à assurer le maintien des actifs et la pérennité de l'itinéraire de la Route verte sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que, pour bénéficier de cette subvention au montant de 32 585\$, la MRC doit fournir un rapport justifiant les dépenses en matériel, matériau et main-d'œuvre encourues par les municipalités et les corporations de son territoire entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport des dépenses est conforme à la liste des travaux et des dépenses admissibles fournie par le MTQ;

CONSIDÉRANT l'appel de projets pour l'aide financière 2021-2022 en cours jusqu'au 31 janvier 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement :

1. Que le Conseil de la MRC adopte le rapport de dépenses ci-joint.

2. Que la présente résolution et le rapport de dépenses soient transmis à la direction territoriale du MTQ.
3. Que le Conseil de la MRC autorise la direction générale à déposer une demande d'aide financière pour l'année 2021-2022 et à faire tous les suivis relatifs à la présente résolution.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

10174-20 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 26 novembre 2020, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

10175-20 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-457

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-457 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin d'abroger l'article sur la rétention et le drainage des eaux pluviales.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-457 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse suppléante Sophie St-Gelais

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-457 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

10176-20 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-459

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-459 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin de créer des codes d'usage distincts pour la vente au détail d'animaux de maison pour la vente de chat stérilisé et non stérilisé et d'autoriser la vente au détail d'animaux de maison incluant les chats non stérilisés dans la zone C-2414

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-459 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse suppléante Sophie St-Gelais

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-459 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

10177-20 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-460

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-460 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin d'autoriser la classe d'usages industrie légère dans la zone C-1101.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-460 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse suppléante Sophie St-Gelais

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-460 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

10178-20 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE PRÉVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-70

Attendu que la Ville de Prévost a adopté le règlement numéro 601-70 amendant le règlement de zonage no 601 afin de notamment autoriser des nouveaux usages commerciaux dans la zone C-268.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement

Attendu que ledit règlement numéro 601-70 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-70 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**PAUPME/AERAM – DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Le Conseil des maires prend acte du rapport d'activités présenté par le directeur général dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)*/Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) .

ORGANISMES APPARENTÉS

Aucun point.

DEMANDES À LA MRC

Aucun point.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une journaliste est présente et les membres du Conseil répondent à ses questions.

10179-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement, à 14 heures 21, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier